

Remboursement anticipé Confédération suisse

La Confédération suisse dénonce l'emprunt fédéral

4 ¼ % 1987 - 25.02.2012 (*y compris créances inscrites*) de
CHF 225 000 000, n^{os} de valeur 15718/15719, ISIN
CH0000157187/CH0000157195 au 25 février 2002 à 102 ½ %

au remboursement anticipé.

Le remboursement s'effectuera sans frais contre remise des titres munis de tous les coupons non-échus. La contrevaletur des coupons manquants sera déduite du montant du remboursement.

18 décembre 2001

Par ordre de la Confédération suisse:

Banque nationale suisse